



Location: grosse fuite d'eau une semaine après la signature

Par **yolenoyer**, le **21/08/2015** à **12:29**

Une amie a signé un contrat de colocation débutant le 15 Août, pour un appartement vide, qui pour le changement de locataire a subi quelques travaux : peinture, lino, et la salle de bain à l'étage, dont la douche, l'évier (et peut-être les toilettes) ont été changés. Hier (le 20 Août), cette amie a pris une longue douche, et là, catastrophe, l'eau a commencé à fuiter par le plafond du rez-de-chaussée (par le trou creusé pour la lampe de la pièce, et aussi tout le long d'une ligne où est sûrement placée une canalisation). On pense que les WC de cette même salle de bain pourrait également alimenter la fuite.

J'ai deux questions par rapport à ce problème:

- Le propriétaire a-t-il une obligation de délai pour réparer cette grosse fuite?
- Considérant le côté insalubre de cette grosse fuite, et que bien entendu elle n'avait aucune connaissance de ce gros défaut de l'appartement lors de la signature, cela peut-il être une raison juridiquement valable pour annuler le contrat de location?

Merci d'avance pour vos réponses.